

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13
(Gestion de sortie de crise sanitaire)

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2021-090

NOUVELLE OPERATION « RHI
KARTIE RIVIERE DES GALETS »

CESSION DE LA PARCELLE
CADASTREE AO N°1176
A LA SICA HABITAT REUNION

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 28 juin 2021
et affichée le 29 juin 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : **15 JUL 2021**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 juillet 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi six juillet
le Conseil municipal de Le Port s'est réuni au Complexe
Sportif Municipal, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème}
adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard
Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme
Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe (par M. Jean-Paul Babef), Mme Claudette Clain
Maillet (par Mme Véronique Bassonville), M. Fayzal
Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe),
M. Patrice Payet (par M. Henry Hippolyte), M. Patrice
Casimir (par Mme Firose Gador).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Guy Pernic 10^{ème}
adjoint et M. Franck Jacques Antoine à 17 h 18 (mise en
discussion affaire n°2021-083), M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h23 (mise en discussion affaire n°2021-084),
M. Jean-Claude Adois et M. Didier Amachalla à 17 h 26,
(mise en discussion affaire n°2021-084).

Départ(s) en cours de séance : néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Valérie Auber.

Affaire n°2021-090

OPERATION « RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS »

**CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AO N°1176
A LA SICA HABITAT REUNION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°2003-019 du 27 février 2003 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « RHI Rivière des Galets Village » ;

Vu la convention publique d'aménagement relative à l'opération « RHI Rivière des Galets Village » a pris fin le 30 juin 2019 ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée AO n°1176 au plan communal ;

Vu le titre de propriété de la commune de Le Port portant sur ladite parcelle ;

Vu l'avis financier du Domaine daté du 12 juin 2021 fixant la valeur vénale de ce terrain ;

Vu le permis de construire n°974407 20 A0135 accordé le 6 avril 2021, au profit de la société SICA Habitat Réunion, pour un projet de construction de logement aidé type L.E.S ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » du 23 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 6 juillet 2021 relatif à la cession de parcelle cadastrée AO n°1176 à la SICA Habitat Réunion ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la vente de la parcelle AO n°1176, aux prix et conditions définis par l'opération « RHI Rivière des Galets Village », à l'opérateur-constructeur SICA HABITAT REUNION ;

Article 2 : de fixer au 31 décembre 2021 au plus tard la date de signature de l'acte de vente ;

Article 3 : de dire que le cahier des charges de cessions de terrains de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » sera annexé au compromis et à l'acte authentique de vente ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le 15/07/2021

SLOW

ID : 974-219740073-20210706-DL_2021_090-DE

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le 15/07/2021



ID : 974-219740073-20210706-DL_2021_090-DE